

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 22 novembre 2018

Cellule départementale d'urgence "sécheresse" pour l'agriculture

Mesures mises en oeuvre immédiatement

Dans le cadre de la sécheresse qui a touché le département de la Vienne de puis le début de l'été et qui a fortement impacté les élevages, la Préfète a réuni l'ensemble des acteurs concernés (Chambre d'agriculture, organisations professionnelles agricoles, les services de l'Etat, le secteur bancaire et assuranciel).

Les mesures prises à l'issue de la réunion sont :

- Lancement de la procédure de demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles pour la zone la plus concernée, au sud du département
- Dégrèvement de la taxe du foncier non bâti
- Prise en charge de cotisations de la mutualité agricole
- Facilitation accordée par les banques sur la trésorerie des élevages pour l'achat de fourrage.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76



